

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

Douzième session de la Conférence des Parties
Santiago (Chili), 3 – 15 novembre 2002

Séances du Comité II

Sixième séance: 8 novembre 2002: 9 h 10 – 12 heures

Présidente: A.-M. Delahunt (Australie)

Secrétariat: S. Baker
J. Barzdo
J.-C. Vasquez
M. Yeater

Rapporteurs: Caldwell
C. Lippai
R. Mackenzie
P. Wheeler

Questions stratégiques et administratives

13. Constitution des comités

La Présidente communique au Comité que, sur ce point de l'ordre du jour, elle a l'intention de faire rapport à la séance plénière de la façon suivante:

Après un débat prolongé sur la structure des comités CITES, notamment au sein d'un groupe de travail, le Comité II recommande que la structure actuelle de ces comités – Comité permanent, Comité pour les animaux, Comité pour les plantes et Comité de la nomenclature – reste inchangée, que la représentation à ces Comités reste inchangée, et qu'une nouvelle procédure d'examen des questions de mise en œuvre soit adoptée. Le Comité II poursuit ses discussions sur ces questions.

Interprétation et application de la Convention

Dérogations et dispositions commerciales spéciales

54. Objets personnels

La Présidente déclare que plusieurs Parties ont proposé de constituer un groupe de travail sur cette question. Un groupe de travail est constitué, présidé par la Chine et composé de représentants des Parties suivantes: Allemagne, Australie, Canada, Danemark, Emirats arabes unis, Etats-Unis d'Amérique, Jamaïque et Royaume-Uni. La Présidente invite les autres Parties à contacter les membres de ce groupe afin de s'assurer que toutes les opinions sur ce point de l'ordre du jour seront prises en compte.

21. Examen des résolutions et des décisions

Le Comité poursuit l'examen de l'annexe 1 du document CoP12 Doc. 21.1.1. Concernant la résolution Conf. 1.5 (Rev.), la délégation du Mexique propose de garder la deuxième partie de l'alinéa a) et d'abroger le reste de la résolution. La délégation de la Chine est favorable à l'abrogation de l'ensemble de la résolution. Le Secrétariat accepte la suggestion du Mexique, laquelle est approuvée. Il n'y a pas d'objections à l'abrogation des autres résolutions énumérées à l'annexe 1, laquelle est approuvée telle qu'amendée.

Le Secrétariat présente le projet de décision de l'annexe 2, qui est approuvé sans débat.

Questions stratégiques et administratives

10. Rapports et recommandations des Comités

a) Comité pour les animaux

Le Comité reprend l'examen de la recommandation du Comité pour les animaux visant à abroger la décision 11.91. La délégation d'Israël propose de garder les alinéas a) et c) mais estime que l'alinéa b) pourrait être abrogé. Elle estime que ces questions devraient rester à l'ordre du jour du Comité pour les animaux en attendant l'achèvement de l'étude et les résultats de la recherche génétique. Le Président du Comité pour les animaux indique que les mesures requises par la décision ont été prises et que le Comité attend les résultats de la recherche. La proposition d'Israël est repoussée à main levée et l'abrogation de la décision 11.91 est approuvée.

Interprétation et application de la Convention

Rapports réguliers et rapports spéciaux

22. Rapport sur les rapports nationaux requis au titre de l'Article VIII, paragraphe 7, de la Convention

a) Rapports annuels

Le Secrétariat présente le document CoP12 Doc. 22.1 et indique qu'il a été soumis pour que l'obligation de soumettre des rapports annuels perçue par les Parties comme un fardeau devienne pour elles un outil de gestion. Il explique qu'en matière de soumission des rapports, la méthode de la carotte et du bâton a été employée – la carotte étant l'offre du PNUE Centre de surveillance continue de la conservation mondiale de la nature (PNUE-WCMC) de réunir les données extraites des permis pour préparer les rapports, et le bâton étant la suspension possible du commerce au titre des décisions 11.37 et 11.89. Il rappelle que le Comité permanent, après examen de ce dernier point à sa 47^e session, a chargé le Secrétariat d'envoyer aux Parties une notification leur recommandant de suspendre le commerce des espèces inscrites aux annexes CITES avec plusieurs Parties. Il indique en conclusion qu'un examen d'ensemble du système CITES de soumission des rapports annuels est nécessaire.

Les délégations de la Guinée, du Sénégal et de la Sierra Leone soulignent les difficultés que rencontrent les pays en développement pour remplir leurs obligations en matière de rapports, en raison de l'insuffisance de ressources humaines, techniques et financières. Elles font remarquer que présenter des rapports sous forme électronique pourrait poser des problèmes à ces pays. Elles soulignent la nécessité du renforcement des capacités. Partageant ces préoccupations, la délégation des Fidji suggère d'envisager un modèle de rapport informatisé. La délégation d'Israël approuve l'utilisation et l'analyse des rapports annuels et suggère de placer ces analyses sur le site Internet du Secrétariat. L'observateur de la *David Shepherd Wildlife Foundation* accepte le principe d'harmonisation des obligations de soumission de rapports entre conventions mais il met en garde le

Comité, estimant que cette démarche ne devrait pas diminuer l'intérêt des rapports CITES pour la prise de décisions.

La Présidente note que les projets d'amendements à la résolution Conf. 11.17 figurant à l'annexe 1 du document CoP12 Doc. 22.1 font l'objet d'un appui général; elle demande s'il y a des commentaires. La délégation du Japon demande si la référence à un "rapport annuel coordonné" signifie qu'il ne faut soumettre qu'un seul rapport regroupé. Elle suggère d'ajouter autant que possible après "soumettre". Cette suggestion est approuvée puis les amendements à la résolution Conf. 11.17 soumis à l'annexe 1 du document sont approuvés tels qu'amendés.

La délégation du Danemark, s'exprimant au nom des Etats membres de l'Union européenne, appuie la suppression proposée des décisions mentionnées aux alinéas c) à f) du point 28 du document. La délégation des Etats-Unis d'Amérique, ainsi que les observateurs de *la David Shepherd Wildlife Foundation* et de TRAFFIC, sont favorables au maintien des décisions 11.37 et 11.89 car ce sont des incitations importantes à soumettre les rapports. Le maintien de ces décisions et la suppression de celles mentionnées aux alinéas c), d) et f) du point 28 du document sont approuvés.

La délégation du Danemark, s'exprimant au nom des Etats membres de l'UE, se déclare généralement favorable aux projets de décisions soumis à l'annexe 2 du document. Elle note cependant que si le Comité permanent devait constituer un groupe de travail sur l'établissement des rapports, comme proposé à l'alinéa a), c'est le Comité permanent, et non le groupe de travail, qui devrait faire rapport à la CdP13. Elle signale également que la décision de constituer un tel groupe devrait tenir compte de considérations budgétaires. La délégation des Etats-Unis d'Amérique partage l'opinion de celle du Danemark en ce concerne le projet de décision mais exprime des réserves concernant l'alinéa xiii) du paragraphe b).

Il est convenu que la première phrase du paragraphe a) du projet de décision devrait se lire Le Comité permanent conduit une étude, que la première ligne du paragraphe b) devrait se lire L'étude porte sur et enfin, que l'alinéa c) devrait se lire Le Comité permanent fait rapport à la 13^e session de la Conférence des Parties. La délégation des Etats-Unis d'Amérique suggère la suppression de l'alinéa b) xiii) mais cette suggestion est rejetée. La délégation du Canada propose d'ajouter le nouvel alinéa suivant au paragraphe b): xvi) le meilleur rapport coût/efficacité pour les mesures requises pour la mise en œuvre de ces questions. Cette proposition est approuvée. Le projet de décision est approuvé tel qu'amendé.

b) Rapports bisannuels

Le Secrétariat présente le document CoP12 Doc. 22.2. Il note que l'obligation de soumission de rapports bisannuels établie par l'Article VIII de la Convention n'est pas toujours bien comprise par les Parties mais que ces rapports sont utiles afin de suivre les progrès accomplis par les Parties dans la promulgation de lois pertinentes et dans leur application. Il signale que l'annexe 1 est un document évolutif et que les rapports des Etats-Unis d'Amérique et de la Slovaquie n'y figurent pas car ils ont été reçus récemment.

La délégation du Sénégal, dont la délégation de la Guinée se fait l'écho, souligne que les pays développés disposent de moyens beaucoup plus importants pour remplir leurs obligations en matière de rapports. La délégation de la Sierra Leone estime qu'en l'absence de lignes directrices, la réunion des éléments à incorporer dans les rapports peut être difficile. La délégation de l'Allemagne estime que la liste des éléments prioritaires dans la préparation des rapports bisannuels, figurant à l'annexe 2, devrait faciliter la tâche des Parties dans la préparation de leurs rapports.

La délégation du Danemark, s'exprimant au nom des Etats membres de l'UE, déclare qu'elle est prête à faire part aux autres Parties de son expérience de la préparation des rapports bisannuels. Elle ajoute qu'elle est favorable à la suppression de la décision 11.38, proposée dans le document CoP12 Doc. 22.2, et à celle des recommandations présentées au point 25 du document, mais elle

estime que la référence à un Comité d'application devrait être supprimée. Cette idée est retenue et les recommandations sont approuvées telles qu'amendées. La proposition de suppression de la décision 11.38 est elle aussi approuvée.

24. Exportations de laine et de tissus en laine de vigogne

Le Secrétariat présente le document CoP12 Doc. 24. La délégation des Etats-Unis d'Amérique signale une erreur dans la version espagnole. Le document est approuvé (avec la correction dans la version espagnole).

Questions générales de respect de la Convention

26. Respect de la Convention

Le Secrétariat présente le document CoP12 Doc. 26, expliquant qu'il s'agit d'un document servant de point de départ pour la discussion, l'intention étant que les Parties acceptent que le Comité permanent poursuive son travail sur ce sujet. Concernant le point 25 et le paiement des contributions au fonds d'affectation spéciale, il indique que deux Parties ont suggéré au Comité permanent que des restrictions au droit de vote soient appliquées aux Parties n'ayant pas payé leurs contributions.

La délégation des Fidji estime que la transparence est indispensable s'il s'agit d'adopter des mesures plus strictes visant à faire respecter la Convention.

La délégation du Danemark, s'exprimant au nom des Etats membres de l'UE, appuie vivement le document dans son ensemble, tout en exprimant quelques réserves sur des questions secondaires. La Convention dispose déjà de mesures généralement efficaces pour garantir le respect de ses dispositions. Cette délégation est favorable à la préparation de lignes directrices à soumettre au Comité permanent qui les examinerait à sa 49^e session.

La séance est levée à 12 heures.